

Présentation

L' *Unesco World Heritage Audiovisual Festival* est une Initiative de la [Plateforme Audiovisuelle de l'UNESCO](#), créée pour développer les réalisations audiovisuelles portant sur des lieux et éléments du Patrimoine matériel et immatériel de l'Humanité reconnus par l'UNESCO.

Conditions

Seuls les travaux dont la réalisation soit postérieure au 1er janvier 2009 et soient situés et/ou basés sur des lieux et/ou éléments reconnus par l'UNESCO comme biens patrimoniaux pourront participer.

Les listes de biens patrimoniaux peuvent être consultées sur:

- Liste de sites patrimoine de l'Humanité: <http://whc.unesco.org/en/list> Cette liste inclut 689 lieux culturels (176 naturels et 25 mixtes), situés dans 148 États..
- Liste des éléments patrimoniaux de l'Humanité: <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=es&pg=00011>

Les copies des travaux devront être exclusivement présentées en format DVD

Ces-derniers seront qualifiés en accord à des catégories distinctes selon le type d'auteur et de propriété:

1. Institutions (Conseils Municipaux, Offices du Tourisme, Entités Publiques)
2. Entreprises Audiovisuelles du secteur privé
3. Particuliers, Amateurs
4. Écoles Associées UNESCO

Les oeuvres présentées pour le concours auront une durée maximum de 20 minutes. Le Comité de Sélection se réserve le droit d'accepter des travaux de plus longue durée, mais dans des cas exceptionnels. Les inscriptions seront formalisées par les producteurs ou leurs représentants légaux. Elles devront inclure l'information jugée appropriée sur le court-métrage. Les textes devront être rédigés en catalan, espagnol, anglais ou français.

Vous pouvez envoyer la fiche d'inscription par courriel à uwhaf@igualada.e.telefonica.net . Les copies devront être envoyées avant le 31 décembre 2010 à l'adresse:

Unesco World Heritage Audiovisual Festival (UWHAF)
Associació UNESCO d'Igualada
P.O. Box 378
08700 IGUALADA (Barcelona) Spain
www.unescoigualada.org

Les copies présentées ne seront pas rendues et le comité organisateur se réserve le droit d'utiliser les travaux sélectionnés à des fins dérivées de la diffusion du concours..

Elles pourront également être exhibées en faible résolution sur la page web de la plateforme.

Un jury de sélection et d'évaluation ont été mis en place.

Le Jury de Sélection est intégré par diverses personnes de l'Association ainsi que des représentants locaux des médias ou entités culturelles.

Prix

- Prix Plateforme Audiovisuelle de l'UNESCO au meilleur travail du point 1
- Prix Plateforme Audiovisuelle de l'UNESCO au meilleur travail du point 2

Concours International de Créations Audiovisuelles sur le Patrimoine Matériel et Immatériel

Écrit par Gaëtan Juillard

Vendredi, 27 Août 2010 02:49 -

- Prix "OVER FER FRANS" un équipement audiovisuel pour le meilleur travail du point 3
- Prix Spécial "Écoles Associées à l'UNESCO" pour le point 4
- La remise des prix sera réalisée à Igualada (date encore à préciser et qui sera annoncée en temps voulu).